



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Service de l'Urbanisme et des bâtisses
Contact : Secrétariat du service
Email: batisses@suessem.lu
Téléphone: (+352) 59 30 75 - 669

Belvaux/Sanem, le 12 juin 2026

AVIS AU PUBLIC

Objet: Projet de modification ponctuelle du PAG - évaluation environnementale
Rue Nic Bieber

Réf. communale : PAG 2018-29 - EIE

Réf. MECD : D3-26-0072-NS/2,3

Loi applicable : loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Conformément à l'article 2 alinéa 7, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'en date du 21 mai 2026, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, a décidé qu'il n'y a pas lieu de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Rue Nic Bieber » (réf. PAG 2018-29) concernant la modification de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à «Belvaux», au lieu-dit «Beim Sporenbaum / In der Grosswies».

Les conclusions et raisons de ne pas réaliser une évaluation environnementale peuvent être consultées sur www.suessem.lu/publications à partir du 19 juin 2026 au 18 juillet 2026 inclus.

Conformément à l'article 7, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par le biais dudit support électronique ou par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées, dans un délai de quarante-cinq jours à partir du 19 juin 2026.

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz